

L'école est une communauté éducative. Son bon fonctionnement nécessite que les élèves, les parents, les enseignants et le personnel respectent certaines exigences afin que la vie communautaire soit possible et agréable

Le présent règlement fixe les bonnes règles pour assurer un climat sécurisant, de confiance et de respect de l'autre.

ENTREES et SORTIES de l'école :

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45**

Accueil des enfants de l'école maternelle dans les classes dès 8h35.

Puis, accueil des enfants qui ne déjeunent pas à la cantine de 13h30 à 13h45 en salle de repos pour les PS/MS et sur la cour de récréation de l'école maternelle pour les GS (accès par le portillon vert, pas par le hall).

La sortie des enfants se fait pour tous par le petit portillon vert le midi puis par ce même portillon vert pour les classes de Marie-Thérèse et Audrey à 16h45 et par la porte d'entrée du hall pour les MS-GS des classes d'Anne-Cécile et de Charlotte.

Pour un respect des groupes classes et par souci de sécurité, la porte d'entrée est fermée à partir de 8h45 et de 13h45. L'établissement est donc fermé à tout public de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45.

L'accès à l'établissement sur temps de classe peut être possible, à titre exceptionnel (les retards sont à éviter), via le portillon à gauche du grand portail rouge de la maternelle qui peut être déverrouillable à distance par Le chef d'établissement à l'aide du visiophone en appuyant sur le :

-n°1 pour joindre l'accueil péri-scolaire, le restaurant scolaire

-n°2 pour joindre l'école élémentaire

-n°3 pour joindre l'école maternelle

Vous aurez à appuyer sur le bouton poussoir sur la droite pour sortir.

Au-delà de 17h, l'accès aux classes n'est pas possible.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou du personnel de garderie.

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE:

Accès par le portillon rouge à gauche du grand portail rouge de l'école maternelle.

Si votre enfant doit aller à la garderie à partir de 17h, merci **d'inscrire son nom** sur la grande ardoise du hall de la garderie ou sur la petite ardoise à l'entrée de sa classe (prévoir un goûter et une bouteille d'eau).

RETARDS

Nous vous rappelons que les retards perturbent le groupe. **Un retard ne peut être qu'exceptionnel et justifié.**

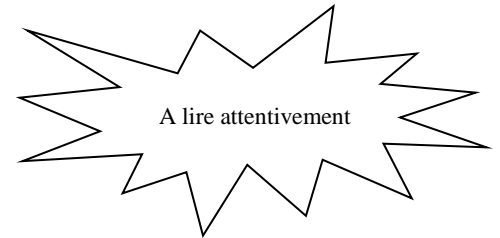
ABSENCES

Merci de prévenir toute absence au 02 51 98 43 93 avant 8h45 en nous indiquant le motif.

Suivant les directives académiques, aucun départ anticipé ou prolongation de vacances n'est autorisé. En conséquence, aucun travail ne sera fourni à l'avance ou rattrapé.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement par la famille à ce que l'enfant assiste à tous les cours, activités et sorties prévus dans l'organisation scolaire afin d'assurer une éducation continue.

Les rendez-vous à l'extérieur (médecin, dentiste, orthodontiste...) doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors du temps scolaire. Toute absence régulière pour prise en charge médicale doit faire l'objet d'un accord écrit entre la famille et l'école.



ENFANT MALADE

Pour des raisons de surveillance et de sécurité, un enfant ne peut rester seul dans la classe. Cela implique qu'**après un arrêt maladie, un enfant qui revient en classe doit être guéri** : il n'est donc plus contagieux, n'a pas de température et n'a pas de traitement à suivre à l'école (interdiction d'avoir des médicaments dans le cartable).

Les enseignants et le personnel ne sont pas habilités à donner aux enfants un traitement quel qu'il soit (sauf cas extrême avec prescription médicale et mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé réalisé par le médecin scolaire).

Nous vous demandons de **prendre vos dispositions pour ne pas envoyer votre enfant malade à l'école**, pour lui permettre d'une part de se rétablir plus rapidement et d'autre part de respecter le reste de la collectivité.

SECURITE

-**Evitez les bijoux et les petits jeux**. Les enseignants déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les dégradations ou les disparitions d'objets personnels apportés par les enfants.

-En cas de différends entre élèves, aucun parent ne doit intervenir personnellement dans l'enceinte de l'école auprès des autres enfants que ses propres enfants.

-Nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école

TENUE

Merci de marquer à son nom et prénom TOUT ce qui appartient à votre enfant (vêtements, doudou, cartable, chaussures...). Cela facilitera les recherches en cas de perte.

Evitez les tenues vestimentaires fragiles, elles doivent être adaptées au travail scolaire. Votre enfant doit être à l'aise et ne doit pas avoir peur de se salir.

Evitez également les foulards qui peuvent être dangereux sur une cour de récréation/

CORRESPONDANCE FAMILLE

Les circulaires et informations sont collées dans le **cahier de liaison** des PS et glissées dans **la pochette** des MS/GS.

Ces supports à **consulter quotidiennement** servent à :

-Etablir un lien entre l'école et la famille.

-Transmettre au jour le jour les informations concernant l'enfant de la part de l'enseignante : les messages de l'école, et les problèmes particuliers (chutes sans gravité, demandes diverses...) et de la part des parents : vous pouvez écrire ce qui vous semble utile de nous communiquer

RESTAURANT SCOLAIRE:

Merci de **remplir chaque jour le tableau de la fiche cantine**, pour nous informer si votre enfant déjeune à la cantine ou s'il n'y déjeune pas. Elle servira de base pour le décompte à la fin du mois. Elle se trouve à la fin du cahier (PS) ou dans la pochette (MS GS).

Souhaitant que ces quelques points de repères contribuent à nous faire passer à tous, une agréable année scolaire.

L'Equipe de l'Ecole maternelle St Nicolas

Nous soussignons, Mr/ Mme _____
avons pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le respecter.

Fait le : _____ A _____

Signatures :